

Analysez et commentez cet extrait de KELSEN, *Théorie générale du droit et de l'État* (1945, éd. fr. LGDJ, 1997, trad. Béatrice Laroche et Valérie Faure, p. 99) :

« Il n'existe toutefois qu'un seul droit positif ou, si nous voulons rendre compte de l'existence des différents ordres juridiques, il n'existe qu'un seul droit positif valant pour chaque territoire. Son contenu ne peut être établi qu'au moyen d'une méthode objective. Les faits objectivement vérifiables sont la condition de l'existence des valeurs de droit. Aux normes de droit positif correspond une certaine réalité sociale, mais il n'en va pas de même pour les normes de justice. C'est en ce sens que la valeur du droit est objective tandis que la valeur de la justice est subjective. Il est égal de ce point de vue que de nombreuses personnes partagent le même idéal de justice. Les jugements de valeur juridique sont des jugements pouvant être vérifiés objectivement à l'aide de faits. On les admettra donc dans le cadre d'une science du droit. Les jugements de justice ne sont pas objectivement vérifiables. Une science du droit n'a donc pas de place pour eux.»